



La Lettre *Déchets*

N° 1 - Janvier 2004

Dans ce numéro :

- *La page prévention* 2
- *Le Dossier du mois :
Le Haut-Rhin face à ses
amis allemands* 3
- *Opération « Pile(s)
dans la bonne boîte »* 6
- *Échéances sur les PCB
et PCT* 6
- *Risques sanitaires
UIOM* 7
- *Loi COUNA* 7

*L'équipe du réseau
Déchets de FNE
vous présente ses
meilleurs vœux
pour cette nouvelle
année 2004*



Éditorial

Déchets d'hiver, divers déchets...

Aujourd'hui, la neige recouvre les décharges, elle a du mal à tenir sur le toit des incinérateurs et la circulation des déchets sera difficile....

Les déchets ont leur lettre, la voici. Désormais elle est largement diffusée à la différence d'Actu déchets qu'elle remplace.

Élargir la communication sur la problématique des déchets est une bonne chose. Les déchets sont les nôtres et l'information sur leur devenir au-delà du geste de rejet est primordiale.

C'est le but recherché par cette lettre. Elle sera aussi la trace écrite de l'efficacité du travail de nos deux chargées d'étude ainsi que de la contribution d'un réseau actif sur l'ensemble du territoire et même au-delà.

Les premières rencontres nationales sur la prévention de la production des déchets sont proches (10 et 11 Février).

Certes nous avons appris qu'une telle manifestation n'est jamais suffisante mais elle est nécessaire. Nous y sommes invités et ce sera l'occasion de nous y exprimer mais aussi de percevoir comment les différents acteurs se positionnent face au paradoxe d'une consommation grandissante et d'une réduction (au pire une stabilisation) de la quantité de déchets. Nous souhaitons que les actions engagées ou à engager aillent bien au delà de celles amorcées sur la réduction des sacs de caisse et de l'opération « stop pub » en leur consacrant cependant toute notre attention.

On voit ces jours-ci fleurir au long des routes de grands panneaux (nécessitant qu'on s'arrête pour prendre le temps de les lire) nous incitant à mieux consommer....à mieux : c'est bien ; à moins : c'est mieux !

En tout cas on est prévenu et il paraît que c'est urgent.

Restez au chaud

*J-luc Jugant
Pilote du réseau Déchets*

• **La prévention des déchets avance, petit à petit !!!**

Le dossier prévention avance doucement, mais il avance. Le point principal est le projet de plan national qui sera présenté par le MEDD et l'ADEME lors du colloque sur la prévention des 1011 février. Ce plan propose des actions très intéressantes et même, pour certaines ambitieuses. On retrouvera, entre autres : des actions en faveur de la dématérialisation (développement des services, des outils nouvelle génération comme l'informatique ..), de l'écoconception, de produits plus respectueux de l'environnement, du réemploi. Les outils financiers sont également mentionnés : fiscalité, redevance, TVA réduite, pollutaire ...

Le plus dur sera de mettre en œuvre ce plan national, grâce à une véritable volonté des pouvoirs publics mais aussi par la mobilisation de moyens adaptés aux objectifs poursuivis...

Pour le Bureau Européen de l'Environnement, notre fédération européenne, deux outils sont essentiels à la prévention : le développement et la généralisation de l'écoconception (Cleaner production) pour la problématique entreprise, et pour les déchets ménagers, le principe de la redevance (Pay as you throw).

• **Concernant les dossiers que nous suivons de près, on retrouve :**

* **La campagne sur les emballages.**

Depuis de nombreuses années FNE est membre du Conseil National de l'Emballage, et travaille en son sein pour la prévention des emballages. Après avoir réalisé des outils de sensibilisation aussi bien pour les producteurs que les consommateurs (plaquettes, affichettes disponibles sur demande), deux grands types d'actions sont actuellement en préparation. D'une part, la préparation de manifestations réunissant tous les acteurs du CNE afin de sensibiliser les consommateurs aux gestes permettant de moins produire de déchets d'emballages. D'autre part, des travaux sont réalisés entre les associations de consommateurs et de protection de l'environnement, avec les producteurs et distributeurs de produits afin de faire évoluer les emballages : réduire, voire supprimer les emballages qui peuvent l'être (ex : les cartons de dentifrices, les blisters que l'on retrouve partout, les sur-emballages de lot ...). C'est dans cet esprit de travail en partenariat avec tous les acteurs que nous souhaitons faire avancer la réduction des emballages : par l'action en amont avec les producteurs et la sensibilisation en aval de la population, deux leviers d'actions indissociables.

* **La campagne sur les sacs jetables.**

Les distributeurs ont organisé une conférence de presse le 13 novembre 2003 afin de présenter les programmes d'actions de leurs enseignes concernant la réduction des sacs de caisse (<http://www.fcd.asso.fr/FCD/index.php>). Dès à présent, certaines de ces enseignes ont déjà mis en place leurs actions ; *(Auchan a formé ses hôtes de caisse, des sacs NF-environnement seront bientôt disponibles; Carrefour a affiché dans ses magasins ainsi que dans ses publicités des alternatives sacs cabas et sacs tissés; Casino va prochainement faire la promotion des sacs cabas ; Cora et Système U ont mis en place un système de points qui sont donnés lorsque le consommateur ne prend pas de sac de caisse).*

Concernant les filières plastiques, des actions sont menées pour réduire de 10 % l'épaisseur des sacs de caisse, développer les sacs réutilisables, relancer les sacs NF environnement, travailler sur les sacs fragmentables et biodégradables (ces sacs ne résolvant pas le problème de la prolifération des sacs dès lors que l'on maintient le principe : " je prends - je jette", source de beaucoup de gaspillage inutiles).

Comme nous l'avons évoqué lors d'une réunion organisée par le MEDD pour faire le point sur cette campagne, la position de FNE reste très claire sur ce sujet : nous affirmons que la distribution gratuite des sacs doit être remise en cause; s'ils demeurent à la disposition des consommateurs il ne sera pas possible de les diminuer de façon significative. Autre point majeur seules les alternatives durable devront être utilisées.

* **Campagne stop pub.**

Comme vous le lirez en page 7, enfin le principe "pollueur-payeur" a été voté pour que les diffuseurs d'imprimés non désirés (anciens COUNA), contribuent à l'élimination des déchets produits.

Système complémentaire et indispensable à cela, le Stop Pub est toujours en discussion au MEDD afin de le mettre en place et le faire respecter au niveau national.

Normalement, mais sur ce sujet il est difficile d'avoir des certitudes, les professionnels- presse gratuite, diffuseurs, distributeurs- présenteront une charte d'engagement sur le respect du Stop Pub. Cependant, nous sommes encore en désaccord sur plusieurs points : mise en place d'indicateurs, séparation des journaux municipaux et associatifs des autres dépliant, diffusion large des logos... Nous espérons que la prochaine réunion organisée par le MEDD (fin janvier) permettra d'avancer sur ce dossier. Nous vous en tiendrons informés.



Le Dossier du mois

Le Haut-Rhin face à ses amis allemands : des différences de performances importantes

Tout le monde ou presque s'accorde aujourd'hui à dire que la prévention et le développement des capacités de traitement des déchets constituent dans l'ordre les axes prioritaires autour desquels doit s'articuler une gestion des déchets en phase avec les objectifs d'un développement durable.

Là où les avis divergent c'est, concernant la prévention, le jugement porté sur la qualification des mesures pouvant être prises; certains estimant que le rôle-dé revient au consommateur, d'autres au contraire voyant le producteur être l'acteur central dans la prévention à côté d'un consommateur n'ayant pas la possibilité d'être autant actif dans ce débat.

Pour ce qui est du traitement des déchets, beaucoup ne semblent y voir que la phase terminale qui consiste en ce qui est maladroitement désigné par le terme « élimination », sous-entendu l'incinération des déchets et/ou leur mise en décharge.

A côté de cette vision réductrice, il faut bien admettre que le traitement des déchets couvre un ensemble d'opérations. C'est pourquoi les capacités liées au tri, à la collecte, au recyclage et à la valorisation des déchets sont parties intégrantes de la gestion des déchets. Plus encore, une priorité absolue doit leur être octroyée dans la répartition des moyens ; car c'est du dimensionnement judicieux de ces capacités et de leur utilisation effective que dépendra finalement la réponse à apporter à la question « comment planifier la phase terminale ? ».

En Alsace, on évoque avec une certaine fierté les résultats obtenus dans les collectes sélectives ; si le taux de déchets collectés de manière sélective sur le gisement d'ordures ménagères était en moyenne nationale de 12% en 1999 (voir (1)), il était de 16% , la même année, pour les deux départements alsaciens (Haut-Rhin et Bas-Rhin, voir (2) et (3)). Pour ce qui est des ordures ménagères résiduelles (OMR), c'est-à-dire, ce qui reste dans nos poubelles après extraction de la part valorisable (matière), elles représentaient, à la même époque, respectivement 398 et 322 kg par habitant et par an (moyenne nationale et Alsace). Pour le seul Haut-Rhin, selon le plan départemental déchets, ce chiffre devrait se situer aux alentours de 252 kg/h.an à l'horizon 2005.

Cette évolution, encourageante il est vrai, pourrait à première vue nous satisfaire, mais les résultats obtenus Outre-Rhin, dans la région voisine du Land Bade-Wurtemberg, nous amènent à jeter un regard plus critique sur ces résultats.

Comparons les informations du plan déchets du Haut-Rhin à celles du plan déchets du Bade-Wurtemberg ; **pour les ordures ménagères résiduelles** nous avons les chiffres suivants :
(en kg/h.an)

	1992	1998	2005
Haut-Rhin	306	323	252
Bade-Wurtemberg	202	136	100

Nous constatons tout d'abord **des écarts importants** entre les valeurs du Haut-Rhin et celles du Bade-Wurtemberg ; 104 kg/h.an en 1992, 187 kg/h.an en 1998 et 152 kg/h.an en 2005.

Pour les quantités d'OMR produites par habitant et par an, nous notons entre 1992 et 1998 un accroissement de 5,5% dans le Haut-Rhin alors que celles-ci, sur la même période, sont en régression de près de 33% dans le Bade-Wurtemberg.

Entre 1998 et 2005 le plan du Haut-Rhin prévoit de passer de 323 à 252 kg/h.an, soit un fléchissement de ces valeurs de 22%. Dans le Bade-Wurtemberg la décrue suit son cours quoique avec un rythme moins soutenu (26%) que sur la période 1992/1998.

Les besoins en capacité d'incinération et de décharge prévus dans les plans (ceux-ci tiennent également compte, entre autres, des déchets industriels banals et des boues de stations d'épuration) sont en conséquence :

	Incinération	Décharges
Haut-Rhin ¹⁾	440	197
Bade-Wurtemberg ²⁾	178	169

¹⁾Données 2010 ²⁾Données 2008

Les chiffres du tableau page précédente, exprimés en kilogrammes par habitant et par an, montrent que les besoins prévisionnels en capacité d'incinération, rapportés à l'habitant, seront à l'horizon 2010 près de 2,5 fois plus importantes dans le Haut-Rhin que dans le Bade-Wurtemberg à l'horizon 2008.

Comment s'expliquent ces différences ?

Les raisons sont multiples, mais il conviendrait de nommer les plus évidentes :

- Dans le Bade-Wurtemberg le plan constitue une démarche prescriptive qui fixe des objectifs de stabilisation des flux de déchets, plutôt que d'en suivre leur évolution tendancielle. Les actions décidées font l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière dans le but d'ajuster les besoins et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Chez nous, malheureusement, les situations sont trop souvent réglées dans l'urgence, faute d'informations fiables, les prévisions sont faites avec des marges d'incertitude élevées et les besoins en capacité d'incinération, par souci de sécurité ou pour des raisons moins avouables sont dans la plupart des cas, surestimés.

- La collecte des fermentescibles (déchets de cuisine et petits déchets verts) est bien implantée sur le territoire du Bade-Wurtemberg. A elle seule cette mesure permet de réduire le poids de la poubelle de 25 à 30%.

- La contribution financière des entreprises au traitement des emballages ménagers a permis à Eco-Emballages de redistribuer en 2002 quelque 269 millions d'Euros de soutien au tri et à la valorisation (voir (5)), soit 4,5 euros/h.an. La même année, le pendant allemand d'Eco-Emballages, le Dual System Deutschland, redistribuait dans le même but 1,821 milliard d'Euros de fonds (voir (6)) versés par les entreprises allemandes, soit 22 euros/h.an, c.-à-d. près de 5 fois plus par habitant et par an qu'en France. C'est probablement une des raisons majeures pour expliquer le retard que nous avons pris sur certaines régions voisines allemandes et belges dans le domaine de la valorisation et du recyclage des emballages ménagers.

Mais il y a un autre aspect qui mérite d'être évoqué.

Le DSD utilise pour l'essentiel les mêmes critères qu'Eco-Emballages pour moduler le montant que les industriels paient pour les emballages (poids, matériau utilisé et recyclabilité), ce qui diffère ce sont les barèmes de base qui sont 3 à 8 fois plus élevés. Sous ces conditions, vendre un produit suremballé renchérit son prix et par conséquent son attractivité vénale. La fonction de levier pour réduire les déchets à la source est d'autant plus importante.

De plus, dans les grandes surfaces allemandes, l'acheteur a la possibilité de se débarrasser des emballages sur place. Ceci est une motivation supplémentaire pour le vendeur d'éviter des produits suremballés car il devra, par la suite, payer lui-même le transfert des emballages. Cependant il faut noter que certains Allemands appliquent cette même logique en faisant leurs courses en France ainsi quelques tonnes de déchets sont comptabilisées et traitées par la collectivité française frontalière.

- En Allemagne, la redevance est pour l'essentiel fonction du volume ou du poids de la poubelle (l'un ou l'autre des deux systèmes est appliqué dans 91% des districts du Bade-Wurtemberg). L'utilisateur qui va correctement trier voit donc le contenu de sa poubelle et par conséquent le montant de la redevance diminuer d'autant. En revanche, celui qui ne fait pas le tri est pénalisé par une redevance plus élevée. C'est l'application même du principe « pollueur=payeur » et les poubelles des allemands sont ainsi régulièrement contrôlées par des fonctionnaires. Notons que la redevance moyenne pour un foyer de 4 personnes est de 150 euros par an dans le Bade-Wurtemberg; elle se situe dans une fourchette de 295 euros pour Stuttgart (ville de plus de 500.000 habitants) et 67 euros pour le district de Zollernalb (194.000 habitants).

Mais revenons pour terminer sur la situation dans le Haut-Rhin.

Sur la base des chiffres issus du plan départemental, on projette de construire une nouvelle usine d'incinération d'ordures ménagères d'une capacité nominale de 100000 tonnes/an. La mise en route de l'installation devrait se faire courant 2007 et pallier, selon les conclusions du plan, le manque de capacités de traitement dans le département.

Cette solution est présentée comme incontournable et pourtant...s'il y avait une volonté affirmée de développer prioritairement les capacités de traitement situées en amont de l'incinération, les données du problème apparaîtraient sous un autre jour.

Imaginons un moment que dans les années à venir, nous sortions des sentiers battus pour nous donner les moyens de mettre en œuvre une politique de gestion des déchets capable de dynamiser le tri, la valorisation matière et le recyclage des déchets ménagers de façon à atteindre à des performances égales à celles de nos voisins allemands...

Dans cette hypothèse, les quantités d'ordures ménagères résiduelles produites en 2005 ne seraient donc plus de 252 kg/h.an mais de 100 kg/h.an ; ce qui signifie que l'on aurait détourné (252-100) kg/h.an = 152 kg/h.an d'un traitement par incinération.

Rapporté à la population du Haut-Rhin (710.000 habitants en 2005), on pourrait donc réduire les ordures ménagères résiduelles produites sur l'ensemble du département de (152 kg/h.an X 710.000 h), soit de 107.900 tonnes/an, à partir de 2005.

Par là-même, le projet de construction d'une nouvelle usine d'incinération de 100.000 tonnes/an serait rendu caduc.

Les résultats obtenus, même si ceux-ci ne font pas l'unanimité, après la mise en place de la pesée embarquée dans la communauté des communes de la Porte d'Alsace (introduite en 1999: OM-résiduelles à 83kg/h.an en 2002) et plus récemment dans le Pays de Ribeauvillé (introduite en 2001 : 268 kg/h/a d'OMrésiduelles en 2000, 158 kg/h.an en 2002), l'expérience menée à Kayersberg avec l'introduction de la redevance au volume, montrent que cette réflexion n'est pas dénuée de fondement.

(1) Dossier de la lettre ADEME, janvier 2002.

(2) Révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés du Haut-Rhin, 2002, éditée par le Conseil Général du Haut-Rhin .

(3) Plan pour l'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés dans le Bas-Rhin, 2002, édité par la préfecture du Bas-Rhin.

(4) Abfallwirtschaftsplan Baden-Württemberg/Teilplan Siedlungsabfälle (Plan de gestion des déchets pour le Bade-Wurtemberg/partie déchets ménagers et assimilés, édité par le Ministère de l'Environnement et des Transports.

(5) Extrait du communiqué de presse d'EcœEmballages du 17/03/2003.

(6) Extrait du communiqué de presse du Dual System Deutschland AG du 17/06/2003.

Paul Grosz
Membre du CD d'Alsace Nature



Opération « pile(s) dans la bonne boîte »

• Ne plus jeter les piles à la poubelle mais les rapporter dans les lieux où elles sont collectées. C'est pour favoriser ce réflexe citoyen que France Nature Environnement s'est associée à la campagne d'information : " pile(s) dans la bonne boîte ", lancée par le Fonds Français pour la Nature et l'Environnement.

Un danger pour l'environnement :

Inoffensifs lors de leur utilisation, les piles et accumulateurs présentent de réels dangers pour l'environnement, notamment les sols, par les substances qu'ils contiennent, s'ils ne sont pas recyclés.

La France utilise chaque année environ 720 millions de piles et accumulateurs, soit environ 12 unités par habitant. On estime à 70% le pourcentage de ces piles qui ne sont pas valorisées.

Actuellement, les systèmes de valorisation cherchent l'efficacité de leur traitement, qu'il est difficile d'atteindre avec les gisements très fluctuant et non suffisant actuels.

Le but final est donc d'augmenter considérablement les quantités de piles et accumulateurs à collecter et à traiter.

La campagne d'information menée par le Fonds Français pour la Nature et l'Environnement a pour objectif de sensibiliser et mobiliser l'ensemble des opérateurs de la filière sans oublier le grand public.

Pour cela le FFNE souhaite l'adhésion du plus grand nombre d'entreprises, de collectivités ou de tout organisme et qu'ils s'engagent à :

- sensibiliser leur personnel sur les lieux de travail à une opération de collecte sélective des piles
- signer une charte de bonne conduite en vue de garantir aux consommateurs une qualité maximale de la chaîne de valorisation des déchets.

Pour réaliser cette opération, le Fonds Français pour la Nature et l'Environnement met à la disposition des entreprises participantes du matériel adapté (affiches, documents d'information, autocollants identifiant la campagne).

La mobilisation massive des consommateurs, des associations favorisera l'engagement des entreprises et des distributeurs et des collectivités à collecter et traiter les piles.

Objectif : la multiplication des boîtes de collecte sur tout le territoire français pour que les piles soient enfin et toujours jetées : « **Pile(s) dans la bonne boîte** »

Pour plus de renseignements : www.ffne.asso.fr

Si vous êtes intéressés par la promotion de cette campagne contactez le réseau déchets de FNE. Nous tenons à votre disposition des outils de communication (autocollants, affiches).



Échéances sur les PCB et PCT

• Les PCB (PolyChloroBiphényles) et les PCT (PolyChloroTerphényles)

Le plan national d'élimination des PCB/ PCT a été approuvé le 26/02/2003, il impose les échéances d'élimination précisées ci-dessous. Participant au comité de suivi de ce plan, nous veillerons particulièrement à ce que cette première échéance en juin 2004 soit respectée, dans le cas contraire nous demanderons à ce que des mesures supplémentaires soient adoptées pour faire respecter ce plan.

Date de fabrication de l'appareil

Inconnue ou antérieure à 1965

Antérieure à 1969

Antérieure à 1974

Antérieure à 1980

Tous les autres appareils

Elimination ou décontamination

Avant fin juin 2004

Avant fin décembre 2004

Avant fin 2006

Avant fin 2008

Avant fin 2010

Eclairage :

Les PCB ont été fabriqués industriellement à partir de 1930. Leur production est arrêtée depuis les années 80. Les PCB et PCT sont plus souvent connus en France sous la dénomination de pyralène, arochlor ou askarel. On les retrouve principalement dans les transformateurs et condensateurs électriques

Quels enjeux pour l'homme et l'environnement ? :

Les PCB/PCT sont peu biodégradables donc néfastes pour l'environnement

Les produits de dégradation thermique des PCB/PCT sont les dioxines qui ont une forte toxicité pour l'homme et son environnement

Le site internet du Ministère (www.environnement.gouv.fr/dossiers/produits-a-risques/pcb-pct:default.htm)



• **Guide pour l'évaluation du risque sanitaire dans le cadre de l'étude d'impact d'une U.I.O.M.**

Ce guide a été réalisé par un groupe de travail de la Commission « Déchets et Propreté » dont FNE, représentée par les réseaux déchets et santé-environnement, faisait partie, au sein de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) – ex AGHTM.

Tout projet de création d'installation d'incinération de déchets soulève de nombreuses questions relatives à ses impacts, notamment les éventuelles conséquences du projet sur la santé des populations. Les études d'impact, réalisées dans le cadre des demandes d'autorisation ont notamment pour objectif de répondre à ces interrogations. Leur contenu est précisé dans le décret du 21 septembre 1977 modifié. Dans le cas des U.I.O.M., c'est la toxicité à long terme et les phénomènes de type irritatif respiratoire (asthmes, rhinites, ..) aux faibles doses, qui nous préoccupent, l'étude des dangers devant montrer que toutes les mesures ont été prises pour éviter toute exposition à forte dose, même pendant un temps court. On ne s'intéresse donc qu'aux effets chroniques. Grâce aux progrès rapides des connaissances dans ce domaine, il est possible aujourd'hui d'effectuer des évaluations quantitatives des risques sanitaires associés à un projet d'installation.

L'objectif de ce document est de proposer des éléments méthodologiques permettant, compte tenu des connaissances actuelles, de réaliser de façon satisfaisante les évaluations sanitaires des installations d'incinération de déchets en projet et des projets d'augmentation de capacité, quelle que soit la capacité de traitement des installations.

Il a été conçu de façon à respecter les préconisations des guides généraux existants. Son objectif est de décliner les grandes étapes de l'évaluation des risques sanitaires pour les projets d'installations d'incinération.

Ce guide a été réalisé de façon à être évolutif et permettre la prise en compte des nouvelles connaissances utiles, au fur et à mesure de leur disponibilité.

Il se limite à l'impact des rejets atmosphériques qui est prépondérant dans la plupart des cas. Pour les autres impacts sanitaires, le guide renvoie aux travaux de l'INERIS et l'INVS. Vous pouvez télécharger ce guide à l'adresse :

www.aghtm.org/communication/bibliographie/guide/guide_02/accueil.asp



• **Enfin ça y est ! Les diffuseurs d'imprimés non demandés par les particuliers devront contribuer à l'élimination des déchets produits.**

Cette fois-ci les propositions réglementaires sur les COUNA sont passées, l'article 20 de la loi de finance rectificative 2003 a été adopté par le Parlement et a également été accepté par le conseil d'Etat qui l'avait invalidé l'année dernière.

Ainsi maintenant : toute personne physique ou morale mettant à disposition (dans les boîtes aux lettres, dans les parties communes des habitations collectives, sur la voie publique, dans les locaux commerciaux) des imprimés n'ayant pas été préalablement demandés par les particuliers, devra contribuer à la collecte, la valorisation et l'élimination des déchets produits. Cette contribution pourra prendre la forme de prestations en nature ou financières et seront fixées par décret. Ce dispositif débutera le 1er janvier 2005. Ces contributions devront être remises à un organisme agréé qui les reversera aux collectivités. Si ces contributions ne sont pas acquittées volontairement, les diffuseurs seront soumis à une taxe (code des douanes) de 0.15 euros/kg.

Les quantités inférieures à 2500kg par an ne seront pas soumises à ce règlement, ce qui exclut la presse municipale ou associative.

Le Conseil d'Etat a précisé que même les imprimés sous plis fermés nominatifs seront concernés par cet article. Enfin les producteurs d'imprimés non demandés devront payer pour leurs propres déchets. Il ne reste plus qu'à réussir la mise en place au niveau national du système STOP PUB, pour que l'on ne trouve plus d'imprimés non désirés dans nos boîtes aux lettres.